



INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARCONS

Trophée Michel CARLHIAN

Golf de Saint-Germain

6 - 10 avril 2023



REGLES LOCALES ADDITIONNELLES

Ces règles complètent les règles permanentes des épreuves fédérales. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.

I/ HORS LIMITES (R 18.2)

- a. Au-delà des clôtures et des lignes blanches peintes qui entourent le parcours.
- b. Les bâtiments de la zone technique, à droite du trou n°1.
- c. Le filet de protection situé à gauche du green du trou n°5 définit le hors limite et ne donne droit à aucun dégagement.

II/ CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS Y COMPRIS LES OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (R 16.1)

- a. Conditions anormales du parcours :
 - Les dégâts causés par les sangliers.
 - Les zones d'entreposage de matériaux naturels, à droite du trou n°2 et entre les trous n°12 et n°14
- b. Obstructions inamovibles :
 - Le filet de protection, les poteaux et renforts du départ du trou n°8.
 - Le club house et les bordures de massifs floraux qui l'entourent.
Comme option supplémentaire à la Règle 16.1f : la Dropping Zone située à gauche derrière le green du trou n°9
- c. *Zones de jeu interdit* matérialisées par des piquets bleus avec des sommets verts. Un dégagement doit être pris de l'interférence selon la Règle 16.1f :
 - Les gazonnières situés sur la droite du fairway du trou n° 4,
 - Les bordures de massif floraux qui entourent le club house.

III/ PARTIE INTEGRANTE

- a. Les clôtures électriques (désactivées) et leurs supports situés en bordure du terrain : le déplacement de la clôture est interdit.
- b. Tous les chemins et routes y compris les zones gravillonnées.

BUREAU DU TOURNOI : +33 6 07 81 60 29